

## SNCF

### Projet RER E Est+

## COMPTE RENDU DE L'ATELIER RIVERAINS DE NOISY-LE-GRAND 25 FEVRIER 2017

Visite terrain : Autour de la gare des Yvris-Noisy-le-Grand

Atelier en salle : Espace Théophile-Poilpot (17 avenue Gabriel Péri, Noisy-le-Grand)

Participants : 36 personnes

Durée : de 9h00 à 12h35

12 interventions du public (hors échanges lors de la visite terrain et hors restitution des travaux en sous-groupes)

Personnes présentes en tribune :

- Philippe FELTZ (SNCF)
- Meven BOUVET (SNCF)
- Rémi FICHELSON (SNCF)

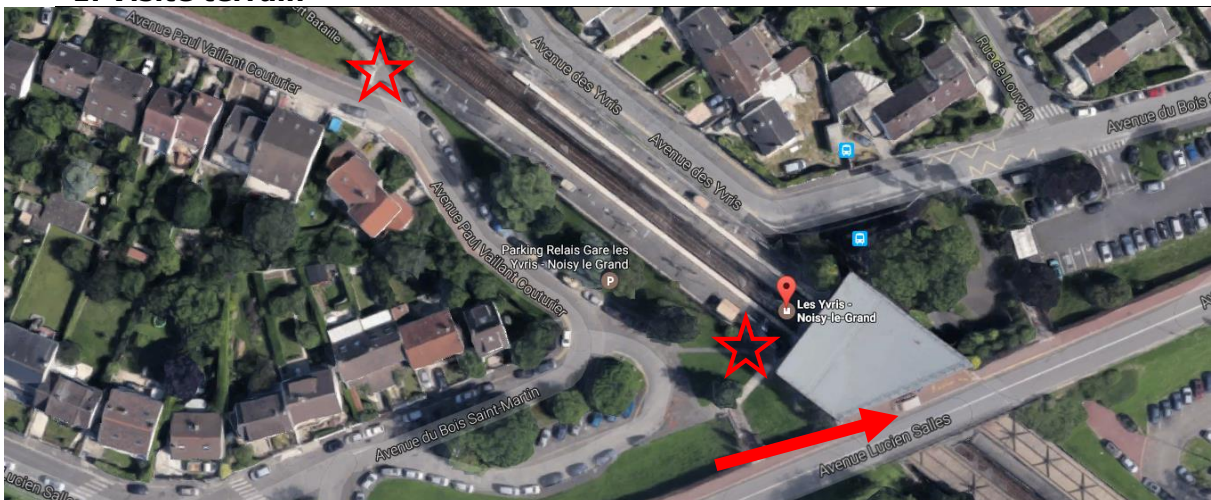
Personnes présentes dans la salle :

- Ville de Noisy-le-Grand :
  - Richard TESTA, adjoint au maire délégué aux transports, au Grand Paris Express et à la circulation
  - Paulette BENNIA-PIROLI, adjointe au maire déléguée au quartier Sud et au service à la population
  - Antoine PIROLI, conseiller municipal délégué à la voirie
- Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) : Stéphane MAILLET

### Déroulement de l'atelier :

1. Visite terrain
2. Ouverture de l'atelier en salle
3. Présentation générale du projet et de ses enjeux à Noisy-le-Grand
4. Echanges avec la salle
5. Travail en sous-groupes
6. Mise en commun
7. Clôture de l'atelier
8. Annexe

#### 1. Visite terrain



La visite terrain débute à 9 h à l'entrée de la gare des Yvris-Noisy-le-Grand, sur l'avenue Lucien-Salles (*flèche sur le plan ci-dessus*).

**Meven BOUVET, responsable de concertation SNCF**, présente les modalités de la concertation (*voir diaporama*) et les objectifs de la visite.

**Philippe FELTZ, chef du projet pour SNCF**, présente les objectifs du projet (*voir diaporama*) et ses enjeux d'insertion autour de la gare des Yvris-Noisy-le-Grand : emplacement prévisionnel de la nouvelle voie et nouvelle localisation de la clôture bordant la voie ferrée.

Un plan aérien est distribué aux 31 participants afin d'appuyer la présentation des modalités d'intégration du projet autour de la gare des Yvris-Noisy-le-Grand.

Le groupe se déplace près de la voie ferrée, à l'angle de l'avenue du Bois Saint-Martin et de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier, puis dans l'impasse Gilbert-Bataille (*étoiles sur le plan ci-dessus*). Les échanges tenus lors de la visite sont repris au cours de l'atelier en salle.

## **2. Ouverture de l'atelier en salle**

**Richard TESTA, adjoint au maire de Noisy-le-Grand délégué aux transports, au Grand Paris Express et à la circulation**, salue l'assistance et souligne l'intérêt du projet RER E Est+ qui s'inscrit dans la révolution des transports en cours à Noisy-le-Grand avec le Grand Paris Express et le projet Altival. Il relève qu'en augmentant la capacité de transport du RER E, le projet RER E Est+ permettra de renforcer l'attractivité de la gare des Yvris-Noisy-le-Grand.

**Antoine PIROLI, conseiller municipal de Noisy-le-Grand délégué à la voirie**, indique que la municipalité est attentive à l'impact du projet sur la voirie dans le quartier des Yvris, notamment sur le pont de la rue Paul-Serelle.

**Paulette BENNIA-PIROLI, adjointe au maire déléguée au quartier Sud et au service à la population**, remercie SNCF pour l'organisation de cet atelier et les participants pour l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard de la vie de leur quartier.

## **3. Présentation générale du projet et des enjeux à Noisy-le-Grand**

**Meven BOUVET, responsable de concertation SNCF**, remercie la Ville de Noisy-le-Grand pour son accueil. Il indique que cet atelier est la quatrième et dernière réunion organisée dans le cadre de la concertation du projet RER E Est+. Il sera, toutefois, possible de s'exprimer jusqu'au 3 mars, date de clôture de la concertation, via les différentes modalités de participation disponibles (*voir diaporama*). Cette concertation se tient dans le cadre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme qui permet au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des avis et propositions. D'ores et déjà, SNCF a recueilli de nombreuses contributions qui témoignent d'une forte adhésion au projet, compte tenu des améliorations apportées en matière de fréquence et de confort sur le RER E. Le bilan de la concertation sera publié au printemps 2017 et fera l'écho de l'ensemble des contributions apportées, dont celles de cet atelier. La concertation se tient après le lancement des études préliminaires qui ont permis de vérifier la faisabilité technique du projet, et avant le lancement des études détaillées qu'elle doit alimenter.

**Philippe FELTZ, SNCF**, présente (*voir diaporama*) :

- la ligne du RER E de façon générale ;
- les évolutions majeures prévues d'ici 2025 en lien avec le RER E ;
- l'émergence du projet RER E Est+ ;
- le projet RER E Est+ en bref.

Un film présentant le projet de manière détaillée est projeté aux participants.

**Philippe FELTZ, SNCF**, poursuit la présentation :

- les bénéfices du projet pour Noisy-le-Grand ;
- les aménagements prévus à Noisy-le-Grand ;
- la maquette 3D du projet autour de la gare des Yvris-Noisy-le-Grand ;
- les enjeux acoustiques ;
- le déroulement des travaux ;
- les prochaines étapes du projet.

#### **4. Echanges avec la salle**

---

**Une riveraine de l'impasse Raymond Desjardin à Noisy-le-Grand** demande si le projet prévoit de remédier aux dommages liés aux infrastructures SNCF dans son quartier (grillage ouvert, arbre sur le point de s'écrouler). Elle remarque que l'impasse Raymond Desjardin n'a pas été évoquée lors de la présentation du projet.

**Un riverain de l'impasse Gilbert Bataille à Noisy-le-Grand** indique avoir envoyé en 2016 à SNCF des photos de l'affaissement de la voie ferrée, qui produit des nuisances sonores incommodes lors des passages des trains. Les travaux annoncés en septembre 2016 n'ayant toujours pas été réalisés, il souhaite savoir s'il faudra attendre le chantier du projet RER E Est+ pour y remédier.

**Un usager du RER E, vice-président de l'Association des riverains de la ligne 15**, signale que son association est favorable au développement des transports en commun. Il s'inquiète des incidences du chantier à venir de la gare Bry-Villiers-Champigny en plus des nombreux chantiers de la ligne 15 du Grand Paris Express qui perturbent la vie des quartiers concernés.

Il se dit par ailleurs étonné du mauvais entretien des rames (saleté, appareil défectueux) et des deux années d'attente qui ont précédé la réparation d'un escalier mécanique.

**Une riveraine de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier à Noisy-le-Grand** déplore les nuisances liées aux annonces des trains en gare, précisant qu'elles ont été un peu réduites après une prise de contact avec SNCF. Elle se dit inquiète des conséquences des travaux sur les habitations et sur leurs accès.

**Une participante** demande si la maîtrise d'ouvrage a évalué la dévalorisation des biens immobiliers situés le long de la voie créée par le projet.

**Une participante** affirme que les trains du RER E roulent à vide en heure creuse.

#### **• La maintenance des infrastructures**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que les problèmes de maintenance évoqués au droit de l'impasse Raymond Desjardin seront signalés au sein de SNCF. Le remplacement de

l'ensemble des rails (échelonné de septembre à novembre 2017) entre Villiers-sur-Marne et Gretz-Armanvilliers palliera l'affaissement de la voie ferrée. Il ajoute que l'ensemble des gares d'Ile-de-France vont bientôt être dotées d'équipements de télé-opération et de télésurveillance, ce qui permettra de les ouvrir à distance et de suivre en temps réel l'état des installations. Concernant l'entretien des rames qui relève de la compétence de SNCF Transilien, il propose d'apporter une réponse ultérieurement et de l'intégrer dans le bilan de la concertation.

**Hors réunion :** l'entretien des rames du RER E comprend plusieurs types d'opérations de nettoyage réalisées selon des fréquences<sup>1</sup> prédéfinies :

- Chaque jour avant les heures de pointe, est réalisé un ramassage des papiers ;
- Tous les 4 à 5 jours, un nettoyage intérieur de base (sol/assises/vitres) est réalisé. Un nettoyage plus approfondi des assises est réalisé tous les 17 jours par broissage ;
- Tous les 34 jours, l'opération d'entretien de base est renforcée par une opération de nettoyage approfondie du sol ;
- Tous les 74 jours l'extérieur des rames est nettoyé.

- **Le tracé de la nouvelle voie ferrée**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique qu'au droit de l'impasse Raymond Desjardin, il est prévu d'aménager la nouvelle voie ferrée exclusivement sur des terrains SNCF, sans impact sur les fonds de jardin, les parcelles bâties ou la chaussée. Le seul empiètement de la nouvelle voie ferrée sur la chaussée à Noisy-le-Grand se situe au débouché de l'impasse Gilbert Bataille qui sera légèrement réduit.

- **Les effets du projet sur la valeur des biens immobiliers**

**Meven BOUVET, SNCF**, indique qu'il est aujourd'hui difficile de prouver la corrélation entre le projet et l'évolution des prix immobiliers à venir. Il souligne que le projet RER E Est+ ne dégrade pas l'environnement global des riverains car il mobilise presque exclusivement les emprises dont SNCF est propriétaire ; de plus, il s'accompagnera d'un remplacement des rames actuellement en circulation, notamment des trains Corail, par des modèles moins bruyants. Tout en comprenant les inquiétudes exprimées, il relève que le projet peut au contraire présenter un intérêt pour la valeur des biens immobiliers grâce au doublement de la fréquence du RER E, ce qui représente un gain conséquent comme de nombreux usagers ont pu l'indiquer lors de cette concertation.

- **La fréquentation du RER E**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que la maîtrise d'ouvrage s'appuie sur des comptages de la fréquentation dans le RER E qui ont été réalisés en 2012 puis fin 2016, ces derniers n'ayant pu être intégrés à la présente présentation car les résultats viennent seulement d'être recueillis. Ces comptages concluent à une augmentation du trafic à la fois en heure de pointe, en heure creuse et le weekend.

---

<sup>1</sup> Fréquences des opérations de nettoyage effectuées en 2016 sur les rames Z22500 du RER E

**Rémi FICHELSON, chargé de projets pour SNCF**, précise que des enquêtes de satisfaction ont également été menées auprès des usagers du RER E : il en ressort que nombre d'entre eux regrettent de devoir attendre parfois 30 minutes en heure creuse sur les quais, voire davantage lorsque la situation du trafic est dégradée.

**Une participante, vice-présidente de l'Association de défense des résidents des Yvris (ADRY)**, souligne que les problèmes d'entretien et de maintenance, signalés par les riverains ces dernières années sans obtenir de réponse, ont été pris en compte par l'équipe du projet RER E Est+ et la municipalité en amont de cette réunion.

Elle indique que l'ADRY est favorable au projet pour l'amélioration du service qu'il apporte mais craint que les problèmes de stationnement dans le quartier des Yvris soient accentués par le renforcement de l'attractivité de la gare. L'ADRY souhaite voir renforcer les capacités de stationnement des trois parkings de la gare, actuellement saturés, pour éviter le stationnement sauvage des véhicules des usagers du RER, source de nuisances pour les résidents. L'ADRY demande à connaître les propriétaires et gestionnaires de ces parkings et les mesures prévues pour solutionner ce problème de stationnement.

Opposée à toute densification du quartier des Yvris, l'ADRY n'est pas favorable à une offre de 8 trains par heure qui pourrait rendre encore plus attractive la gare des Yvris-Noisy-le-Grand. Ceci pourrait justifier une requalification du quartier à l'image de ce qui peut être observé autour des gares de Villiers-sur-Marne – Le Plessis-Tréville ou d'Emerainville – Pontault-Combault.

**Un riverain de l'impasse Raymond Desjardin à Noisy-le-Grand** relève que, même si son impact foncier est faible, le projet prévoit de faire disparaître la bande végétale longeant la voie ferrée, ce qui engendre selon lui des nuisances. Il estime également que les nuisances ferroviaires ne se limitent pas aux nuisances sonores : si les nouveaux modèles de trains seront moins bruyants, l'augmentation du trafic prévue par le projet entraînera selon lui des enjeux visuels, de pollution (poussières de frein), de mouvements d'air, de vibrations, et de sécurité compte tenu du passage fréquent d'enfants le long de la voie ferrée, et ce d'autant plus dans l'hypothèse de la disparition de la bande végétale et de l'installation d'une simple clôture. Il suggère de remplacer cette clôture par un mur ou un dispositif plus robuste afin de créer un véritable rempart avec les habitations.

Il souhaite également connaître le calendrier précis des travaux de renouvellement des rails prévus au 2<sup>ème</sup> semestre 2017, en particulier pour ceux qui seront réalisés de nuit afin que les riverains puissent prendre leurs dispositions. Il souhaite aussi savoir si, dans le cadre du projet RER E Est+, les travaux de création de la nouvelle voie ferrée seront effectués de nuit.

**Un riverain de l'impasse Gilbert Bataille à Noisy-le-Grand** suggère d'installer un nouveau distributeur de titres de transport au niveau de la gare des Yvris car celui qui est installé en extérieur est parfois en panne et celui de l'intérieur de la gare est inaccessible en cas de fermeture du bâtiment voyageurs.

Il demande également si le projet prévoit d'élargir le pont de la rue Paul Serelle pour améliorer la sécurité des piétons.

**Une riveraine de la rue de Mâcon à Noisy-le-Grand** relève que le projet prévoit d'empiéter sur la zone arborée et grillagée qui sépare la voie ferrée du passage reliant la rue de Beaune et la rue de Mâcon : elle demande des précisions à ce sujet.

Elle souligne également que la voie ferrée est en creux à cet endroit et demande si le projet risque d'entraîner des affaissements de terrain. Elle souhaite savoir quels sont les recours dont elle dispose si le projet vient à endommager sa maison, notamment en cas de fissures. Enfin, elle s'inquiète des nuisances sonores que le projet pourrait susciter avec l'augmentation du trafic ferroviaire.

**Philippe ROY, président de l'association « Rassemblement de l'étude de la nature et l'aménagement de Roissy et son district » (RENARD)**, demande quelle est la distance réglementaire entre la zone de servitude des chemins fer et les premiers arbres, en particulier ceux des parcelles privées.

Il informe que le règlement sanitaire départemental interdit les travaux de nuit, sauf dérogation qui n'existe pas encore selon lui.

- **Le stationnement aux abords de la gare des Yvris**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que la maîtrise d'ouvrage a prévu de lancer avec le STIF une étude pour évaluer les besoins de stationnement en lien avec le projet RER E Est+.

**Stéphane MAILLET, chargé de projets RER à la Direction des Projets d'Investissements du STIF**, ajoute que tout projet d'infrastructure dans les transports en commun s'accompagne d'une réflexion sur l'adaptation du stationnement et du réseau de bus. En l'occurrence, pour la gare des Yvris – Noisy-le-Grand qui connaît déjà un problème de stationnement, le STIF propose de lancer un comité de pôle afin de réaliser un diagnostic de la situation et encourage l'assistance à se tourner vers la municipalité pour en faire la demande. Un comité de pôle permettrait notamment d'attribuer le label du STIF aux parkings existants.

**Richard TESTA, adjoint au maire de Noisy-le-Grand délégué aux transports, au Grand Paris Express et à la circulation**, précise que la Ville de Noisy-le-Grand a déjà rencontré le STIF et que cette démarche est en cours.

**Hors réunion** : la ville de Noisy-le-Grand est propriétaire des trois parkings de la gare des Yvris – Noisy-le-Grand

- **La protection de la voie ferrée**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que la mise en place d'une clôture opaque ou d'un mur le long de la voie ferrée a été suggérée par certains participants lors de l'atelier riverains de Villiers-sur-Marne ; il invite à examiner cette possibilité lors du travail en sous-groupes. Il ajoute qu'il ne dispose pas des éléments demandés par Philippe ROY sur la réglementation concernant la distance entre les zones de servitude des voies ferrées et les premiers arbres.

**Hors réunion** : selon la loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer et l'article 6 du décret du 30/10/1935, les servitudes implique une interdiction aux riverains de planter à moins de 6 m de la limite<sup>2</sup> de la voie ferrée des arbres de hautes tiges ou à moins de 2 m des haies vives.

---

<sup>2</sup> La limite de la voie ferrée est indiquée dans la pièce 7.1.b Plans des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Noisy-le-Grand.

- **L'aménagement du pont de la rue Paul Serelle à Noisy-le-Grand**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que le pont de la rue Paul Serelle sera remplacé par un pont neuf, conçu en collaboration avec la municipalité et conforme aux nouvelles normes de sécurité des piétons.

- **Travaux**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que les travaux de renouvellement des rails sur la section comprise entre Nogent-le-Perreux et Gretz-Armainvilliers se dérouleront entre début septembre (semaine 36) et début novembre (semaine 44).

Quant au projet RER E Est+, une partie des travaux devrait être menée de nuit ou le weekend pour minimiser les coupures des circulations ferroviaires. SNCF sollicitera les autorisations nécessaires pour démarrer le chantier et se conformera aux réglementations en vigueur y compris les règlements sanitaires départementaux. C'est ainsi qu'au préalable des travaux, SNCF transmettra aux préfets concernés un dossier bruit contenant les informations relatives à la nature du chantier, la durée prévisible des travaux, les nuisances sonores attendues et les mesures prévues pour les limiter. D'une manière générale, SNCF veille à réduire autant que possible les nuisances sonores des travaux de nuit. De plus, aucune zone ne connaîtra quatre ans de travaux en continu.

**Meven BOUVET, SNCF**, ajoute que la maîtrise d'ouvrage transmettra directement aux riverains les informations relatives au projet RER E Est+, en particulier à ceux qui auront participé à la concertation. Le site internet du projet fournira également des informations tout au long de la vie du projet, jusqu'à la mise en service.

**Philippe FELTZ, SNCF**, précise que SNCF mène régulièrement des travaux de nuit en Ile-de-France, ce qui permet d'éviter la coupure de la circulation ferroviaire qui engendre des désagréments importants pour la population active de Noisy-le-Grand qui utilise majoritairement les transports en commun pour effectuer son trajet en direction de Paris.

- **Dégâts liés aux travaux**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que les études détaillées à venir confirmeront la solution adaptée, comme la construction d'un mur de soutènement, pour prévenir tout affaissement de terrain. Par ailleurs, lorsque des travaux sont réalisés à proximité de propriétés appartenant à des tiers, des mécanismes existent pour rendre plus aisée la réparation des dommages qui pourraient le cas échéant en résulter. Pour évaluer d'éventuels dégâts, SNCF s'engage à requérir un référé préventif, c'est-à-dire un état des lieux avant et après travaux mené par un expert judiciaire, sur toute la zone élargie des travaux avant le démarrage des chantiers. En cas de dommage subi SNCF est dans l'obligation d'indemniser les riverains.

**Le vice-président de l'Association des riverains de la ligne 15** précise que le passage d'un expert est également prévu pour les habitations concernées par les travaux de la ligne 15 qui seront lancés fin 2017 à Noisy-le-Grand.

## **5. Travaux en sous-groupes**

---

Les participants, répartis en 6 sous-groupes, travaillent sur table à l'aide d'une grille de travail qui leur est distribuée et qui leur propose de répondre aux questions suivantes :

- A quoi SNCF doit être attentif à Noisy-le-Grand lors des travaux du projet RER E Est+ ?
- A quoi SNCF doit être attentif à Noisy-le-Grand une fois le projet RER E Est+ mis en service ?
- A quoi SNCF doit être attentif en particulier à la gare des Yvris ?

Chaque sous-groupe dispose d'un plan aérien du projet et peut solliciter l'équipe de SNCF.

## **6. Mise en commun**

---

- **A quoi SNCF doit être attentif à Noisy-le-Grand lors des travaux du projet RER E Est+ ?**

Le **sous-groupe n° 1** met en avant :

- l'évaluation des nuisances sonores engendrées par les travaux de nuit ;
- la consolidation de la protection de la voie ferrée ;
- l'évaluation des dommages causés par les travaux sur les propriétés privées et le foncier communal ;
- l'élargissement des trottoirs du pont de la rue Paul Serelle ; à ce sujet, le sous-groupe demande si l'emprise du nouveau pont touchera les parcelles voisines et si les voies routières seront réduites, ainsi que des précisions concernant la durée du chantier et son impact sur la circulation routière.

Le **sous-groupe n° 2** met en avant :

- l'évaluation des dommages causés par les travaux sur les habitations tels que les fissures ;
- la limitation des nuisances causées par la réduction, dans les emprises ferroviaires, de la bande de proximité aux voies: le sous-groupe suggère le recours à la végétation (mur végétal par exemple) ;
- la limitation de la durée des travaux autant que possible ;
- les modalités des travaux du réaménagement du pont de la rue Paul Serelle.

Le **sous-groupe n° 3** met en avant :

- la communication avec les riverains avant, pendant et après les travaux ;
- l'évaluation des dommages causés par les travaux sur les habitations ;
- la sécurisation des abords des voies pendant et après les travaux : le sous-groupe suggère d'augmenter la hauteur des grillages et de réduire leurs mailles mais désapprouve l'installation d'un mur en raison des risques de tags et de l'occultation de la vision qu'il entraîne ;
- des problèmes de coupures d'électricité et de télécommunications constatés lors du passage des trains ;
- l'avenir des servitudes des propriétés privées.

Le **sous-groupe n° 4** met en avant :

- la mise en place d'un numéro vert ou d'un médiateur du projet pour les riverains ;



- l’installation de protections visuelles et sonores, en particulier pour les habitations situées au bord de la voie ferrée : dans ce cas, le sous-groupe souligne l’opportunité d’un mur ;
- la mise en place d’itinéraires de déviation à l’occasion des travaux du pont de la rue Paul Serelle ; le sous-groupe rappelle la possibilité évoquée par SNCF lors de l’atelier riverains de Villiers-sur-Marne de le remplacer le temps d’un weekend ;
- l’évaluation des dommages causés par les travaux sur les habitations et les terrains privés.

Le **sous-groupe n° 5** met en avant :

- la mise en place d’un médiateur, d’un correspondant ou d’un numéro vert du projet pour les riverains, ce qui éviterait la propagation des rumeurs ;
- l’évacuation des déblais du chantier par voie ferroviaire compte tenu de l’importance des travaux de la ligne 15 à venir dans le secteur ;
- la mise en place d’un mur paysager ou végétalisé pour à la fois protéger les habitations des nuisances de la voie ferrée et éviter les tags ;
- la plantation d’arbres en face du collège Saint-Exupéry, comme l’association des riverains de la ligne 15 y travaille en lien avec le chantier de la ligne 15.

Le **sous-groupe n° 6** met en avant :

- la mise en place d’une information précise pour les riverains concernant la durée et les plages horaires des travaux afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions ;
- la mise en place d’un référé préventif ;
- la mise en place d’un comité de riverains en contact avec l’équipe projet afin de relayer l’information, comme cela se fait pour d’autres projets urbains.

- **Le calendrier et les nuisances des travaux**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique qu’en amont des travaux, des actions de communication et d’information d’après le dossier « bruit » seront développées auprès des riverains.

- **La protection de la voie ferrée**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que la suggestion d’une protection opaque, déjà évoquée lors de l’atelier riverains de Villiers-sur-Marne, va être examinée dans les études à venir, avec la possibilité d’y associer les riverains concernés.

- **L’information auprès des riverains**

**Meven BOUVET, SNCF**, indique que SNCF a bien noté le besoin d’information exprimé par les participants. Si la maîtrise d’ouvrage n’est pas en mesure de s’engager à ce stade sur la mise en place d’un numéro vert ou d’un médiateur, Meven BOUVET indique que l’équipe projet sera elle-même le contact privilégié pour les riverains, c’est le cas notamment pour le projet de gare nouvelle Bry-Villiers-Champigny. Il rappelle que le bilan de la concertation sera diffusé sur le site internet du projet et relayé par e-mail. L’équipe projet restera tout au long de la vie du projet accessible via le l’adresse courriel [rere.est.plus@reseau.sncf.fr](mailto:rere.est.plus@reseau.sncf.fr).

- **A quoi SNCF doit être attentif à Noisy-le-Grand une fois le projet RER E Est+ mis en service ?**

Le **sous-groupe n° 1** met en avant :

- l’opportunité d’aménager une liaison (pont ou souterrain) traversant la voie ferrée entre la rue des frères Harbulot et la rue Victor Hugo à Noisy-le-Grand, comme cela existait il y a 30 ans : le sous-groupe suggère en particulier d’aménager une piste cyclable ;
- l’adaptation des capacités de stationnement aux abords de la gare, notamment avec des zones bleues et des parkings.

Le **sous-groupe n° 2** met en avant :

- la préservation du profil pavillonnaire du quartier de la gare ;
- l’adaptation des capacités de stationnement aux abords de la gare, notamment avec des parkings gratuits afin d’éviter le stationnement sauvage ;
- l’amélioration du réseau d’éclairage sur les voies proches de la voie ferrée, notamment sur l’impasse Gilbert Bataille, afin d’améliorer le sentiment de sûreté ;
- la mise en place d’un mur antibruit dans les jardins touchés par la réduction de la bande de proximité des voies ;
- l’évaluation des dommages causés par le passage des trains sur les habitations un ou deux ans après la mise en service du projet.

Le **sous-groupe n° 3** met en avant :

- l’évaluation du volume sonore et des vibrations causés par le passage des trains après la mise en service du projet ;
- l’opportunité de planter des arbres et de la végétation, les riverains étant attachés à la qualité de vie de Noisy-le-Grand ;
- la maintenance des voies ferrées et des grillages compte tenu de l’état de dégradation actuel ;
- la nécessité de veiller à la sécurité de l’entrée de l’impasse Gilbert Bataille compte tenu du rétrécissement prévu et du passage fréquent d’enfants et d’adolescents à cet endroit.

Le **sous-groupe n° 4** met en avant :

- l’évaluation des dommages causés sur les habitations, en particulier sur les fondations ;
- l’entretien sur les voies ferrées et le long des voies ferrées, déficient actuellement entre la rue de Beaune et la rue Paul Serelle (détritrus) ;
- la sécurisation des abords des voies, les grillages étant régulièrement ouverts ;
- les effets du projet sur la valeur des biens immobiliers, en particulier concernant les maisons qui longent la nouvelle voie ferrée ;
- l’adaptation de la capacité de stationnement aux abords de la gare, tout en veillant à éviter les coupes d’arbres.

Le **sous-groupe n° 5** met en avant :

- l’entretien et l’équipement des différents espaces : le sous-groupe s’interroge sur la répartition des responsabilités à ce sujet entre SNCF, le STIF et la mairie ;
- le développement des circulations douces avec des pistes cyclables et un parking à vélos sécurisé ;
- l’adaptation de la capacité de stationnement aux abords de la gare.

Il s'interroge également sur l'opportunité d'augmenter la fréquence du RER E en heure creuse et propose d'étudier le détournement des trains de marchandises.

Le **sous-groupe n° 6** met en avant :

- l'installation d'ouvrages nécessaires à la préservation du cadre de vie des riverains eu égard aux nuisances liées à la circulation ferroviaire (nuisances sonores et visuelles, pollution atmosphérique, mouvements d'air et vibrations) ;
- la sécurisation des abords des voies compte tenu du passage d'enfants ;
- l'entretien des voies (détritrus) ;
- l'aménagement de trottoirs suffisamment larges et d'une piste cyclable sur le pont de la rue Paul Serelle.

#### • **Le stationnement aux abords de la gare des Yvris**

**Philippe FELTZ, SNCF**, relève que la demande de renforcement de la capacité de stationnement est récurrente dans les suggestions des différents sous-groupes et plus globalement dans les contributions recueillies durant la concertation : SNCF a prévu d'accompagner le projet RER E Est+ par un examen de ce sujet en collaboration avec le STIF.

#### • **La sécurisation, la protection et l'entretien des voies**

**Philippe FELTZ, SNCF**, note que la sécurisation, la protection et l'entretien des voies et de leurs abords sont également récurrents dans les contributions et souligne que le moyen de clore les emprises sera examiné lors des prochaines phases d'études.

#### • **A quoi SNCF doit être attentif en particulier à la gare des Yvris ?**

Le **sous-groupe n° 1** met en avant :

- le renforcement de la capacité de stationnement aux abords de la gare, tout en veillant à éviter les coupes d'arbres ;
- la sécurisation de la gare et de ses alentours, notamment au débouché de l'impasse Gilbert Bataille ;
- l'amélioration de l'accessibilité des quais lors des périodes de fermeture du bâtiment voyageurs, d'autant plus avec la création d'une nouvelle voie.

Le **sous-groupe n° 2** met en avant :

- l'ouverture de la gare sur une plus grande plage horaire ;
- l'amélioration de l'accessibilité des quais, d'autant plus avec la création d'une nouvelle voie ;
- la sécurisation de la gare ;
- la présence de personnel pour accueillir les usagers.

Le **sous-groupe n° 3** met en avant :

- la sécurisation de la gare ;
- le renforcement de la capacité de stationnement aux abords de la gare ;
- l'ouverture de la gare sur une plus grande plage horaire ;
- la mise en place d'un nouveau distributeur de titres de transport ;
- l'amélioration de l'accessibilité des quais, d'autant plus avec la création d'une nouvelle voie.

Le **sous-groupe n° 4** souscrit aux propos des autres sous-groupes.

Le **sous-groupe n° 5** met en avant :

- l'amélioration de l'accessibilité de la gare pour les personnes à mobilité réduite ;
- l'ouverture permanente de la gare ;
- la mise en place d'un tourniquet pour accéder aux quais ;
- l'entretien de la gare et des escaliers ;
- l'amélioration de l'emplacement des distributeurs de titres de transport en extérieur (écran illisible à cause des rayons du soleil).

Le **sous-groupe n° 6** met en avant :

- l'amélioration de l'accessibilité de la gare ;
- le renforcement du stationnement pour vélos, presque inexistant aujourd'hui ;
- la réalisation d'un parking silo gratuit, ce qui permettrait d'éviter les coupes d'arbres.

- **Le stationnement aux abords de la gare des Yvris**

**Philippe FELTZ, SNCF**, indique que SNCF est en accord avec le principe de renforcer la capacité de stationnement tout en veillant à éviter les coupes d'arbres.

- **L'ouverture et la sécurisation de la gare**

**Philippe FELTZ, SNCF**, souligne que la mise en place de la télé-opération et de la télésurveillance devrait permettre d'ouvrir le bâtiment voyageurs sur une plus grande plage horaire et d'améliorer la sécurité de la gare : SNCF communiquera la date de mise en service hors réunion.

**Hors réunion** : la télé-opération de la gare est prévue d'être effective au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017. Elle permettra l'ouverture des accès aux quais avant le premier train et la fermeture après le dernier train.

## **7. Clôture**

---

**Meven BOUVET, Responsable de concertation SNCF**, remercie les participants et relève que cet atelier a permis de faire émerger plusieurs suggestions. Celles-ci seront versées au bilan de la concertation qui sera rendu public au cours du printemps 2017. Il souligne que les participants peuvent continuer à communiquer avec l'équipe projet avec l'adresse e-mail dédiée ([rere.est.plus@reseau.sncf.fr](mailto:rere.est.plus@reseau.sncf.fr)), y compris au-delà du terme de la concertation qui interviendra le 3 mars.

## 8. Annexe

SNCF a communiqué les réponses suivantes après l'atelier riverains.

- **Les propriétaires des parkings situés aux abords de la gare des Yvris**

La ville de Noisy-le-Grand est propriétaire des trois parkings aux abords de la gare.



- **Les dates des travaux de renouvellement des rails prévus en 2017**

Cette opération concernera la section comprise entre Nogent-le-Perreux et Gretz-Armainvilliers. Elle se déroulera entre début septembre (semaine 36) et début novembre (semaine 44).

Pendant cette période, des suppressions de derniers trains en direction de Tournan sont à prévoir en extrême soirée, ainsi que des limitations à Nogent de trains de Villiers. Des navettes routières seront mises en place pour assurer le transport des voyageurs.

- **Le règlement sanitaire départemental concernant les travaux de nuit**

Le règlement sanitaire départemental décrit les prescriptions en matière de bruit et prévoit que l'autorité locale, la ville, puisse délivrer des autorisations de travaux et préciser des dispositions réglementaires selon les chantiers. SNCF se conformera au règlement sanitaire du département et sollicitera les autorisations nécessaires auprès de la commune.

De plus, SNCF prévoit de demander aux préfets concernés les autorisations préalables au démarrage des chantiers via la transmission d'un dossier bruit contenant les informations relatives à la nature du chantier, la durée prévisible des travaux, les nuisances sonores attendues et les mesures prévues pour les limiter.

- **La distance réglementaire entre la zone de servitude des voies ferrées et les premiers arbres**

selon la loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer et l'article 6 du décret du 30/10/1935, les servitudes implique une interdiction aux riverains de planter à moins de

6 m de la limite<sup>3</sup> de la voie ferrée des arbres de hautes tiges ou à moins de 2 m des haies vives.

- **L'entretien des rames**

L'entretien des rames du RER E comprend plusieurs types d'opérations de nettoyage réalisées selon des fréquences<sup>4</sup> prédéfinies :

- Chaque jour avant les heures de pointe, est réalisé un ramassage des papiers ;
- Tous les 4 à 5 jours, un nettoyage intérieur de base (sol/assises/vitres) est réalisé. Un nettoyage plus approfondi des assises est réalisé tous les 17 jours par brossage ;
- Tous les 34 jours, l'opération d'entretien de base est renforcée par une opération de nettoyage approfondie du sol ;
- Tous les 74 jours l'extérieur des rames est nettoyé.

- **L'entretien et la sécurité du réseau ferré**

SNCF a lancé un nouveau dispositif de sécurité qui permet, à toute personne, de signaler une anomalie sur le réseau ferré.

« **VIGI-EXPRESS**, Un dispositif ouvert à tous

Destiné aux voyageurs, riverains, cheminots, le projet Vigi-express élargit le périmètre des personnes émettrices pour faire de la sécurité l'affaire de tous. Il traite l'ensemble des signalements sur les voies et leurs abords.

Vous avez constaté une anomalie ?

Grâce au numéro gratuit « Vigi-express » composez le numéro vert **0800848295** (appel gratuit, hors surcoût éventuel de votre opérateur), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, vous pouvez nous signaler toute situation suspecte concernant les voies et leurs abords, la caténaire ou la signalisation. L'opérateur qui vous répond assure le suivi de votre signalement et vous transmet une réponse si vous le souhaitez.

Si vous choisissez de faire un signalement via le formulaire Internet (<http://www.sncf.com/fr/actualite/securite-reseau-vigi-express>), remplissez le formulaire ou contactez-nous à l'adresse mail suivante : [vigi-express@sncf.fr](mailto:vigi-express@sncf.fr), vous pouvez également joindre une photo de l'anomalie détectée. Cela permettra de faciliter le travail des équipes de l'infrastructure SNCF. »

---

<sup>3</sup> La limite de la voie ferrée est indiquée dans la pièce 7.1.b Plans des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Noisy-le-Grand.

<sup>4</sup> Fréquences des opérations de nettoyage effectuées en 2016 sur les rames Z22500 du RER E